

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026**

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, M. SAPALLY Benoît.

REPRÉSENTÉS : Mme GARROCQ Anne-Marie (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), Mme LABAT Gabrielle (pouvoir à Mme LACOSTE Hélène), Mme DANASTAS Elisa (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange)

EXCUSÉ : M. DELOT Philippe.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUITARD Véronique.

Délibération n°67-09-26 : Administration générale - Convention d'occupation de terrain pour accueil de jeunes enfants en forêt communale de Bénéjacq relevant du régime forestier

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la Commune de Bénéjacq a reçu en Mairie un mail de l'ONF pour le renouvellement de la convention sur 3 ans (août 2029), avec l'association « Graines de liens 64 ».

Elle rappelle que cette convention autorise l'association à réaliser des « animations d'éveil et de découverte de la nature » à destination de jeunes enfants ainsi qu'aux familles.

Ces animations sont réalisées dans le cadre d'un « club nature », les mercredis pendant la période scolaire, et des prestations d'accueil d'enfants pendant les vacances scolaires.

Elle propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour que la Commune de Bénéjacq reconduise la convention.

Après avoir donné lecture de la convention au Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Madame la Maire à procéder à la signature de la convention d'occupation de terrain pour accueil de jeunes enfants en forêt communale de Bénéjacq relevant du régime forestier,
- **Charge** Madame la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires sur le sujet.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Véronique GUITARD



La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouzet

